



L'UE doit mieux communiquer, estiment les députés

Bien que le Traité de Lisbonne accorde au Parlement davantage de pouvoirs, les citoyens jugent que l'UE est encore trop distante et qu'elle exerce trop peu d'influence sur la solution de leurs problèmes concrets. Selon une résolution du PE adoptée ce mardi, une meilleure communication est nécessaire. Les gouvernements, les partis, les écoles et les diffuseurs de radio et de télévision du service public doivent contribuer à mieux expliquer les affaires européennes aux citoyens.

Selon la résolution de Morten Løkkegaard (ALDE, SE), les dernières élections européennes ont souligné la nécessité de multiplier les efforts afin de combler le fossé entre l'UE et les citoyens. Pour les députés, "ce n'est pas le manque d'information qui constitue le problème mais la multitude d'informations sans véritable échelle de priorité, ce qui fait que trop d'informations tue l'information".

Rôle des diffuseurs de service public et des médias transnationaux

"Les Etats membres doivent assurer l'indépendance des diffuseurs de service public", cependant ces derniers ont "la responsabilité d'informer les citoyens sur l'UE" et "doivent fixer des objectifs ambitieux à cet égard", souligne la résolution.

"L'UE doit encourager la création de médias transnationaux tout en renforçant les règles pour le pluralisme et contre la concentration de la propriété des médias". Les députés reconnaissent également l'importance d'étendre le rayonnement linguistique d'Euronews.

Rôle des gouvernements et partis politiques

Chaque Etat membre devrait disposer d'un service spécialisé pour les affaires européennes, chargé de traduire l'impact des politiques européennes au niveau local, régional et national, auquel les citoyens peuvent s'adresser, estiment les députés.

De plus, "les partis politiques jouant un rôle important dans la formation de l'opinion publique à l'égard des questions européennes, ceux-ci devraient accorder plus de place aux questions européennes dans leurs programmes".

"Il est important d'impliquer les députés nationaux dans le processus décisionnel européen", indique les parlementaires qui "se félicitent des initiatives telles que la participation de ces derniers aux réunions des commissions du PE diffusées sur le Web". Les députés suggèrent qu'un groupe de travail soit temporairement mis en place pour analyser les solutions qu'apportent les nouveaux médias.

Médias sociaux: un potentiel important mais des dangers sous-jacents

Bien que les "médias sociaux possèdent le potentiel d'atteindre les jeunes, ils n'offrent pas toujours les garanties de sérieux que l'on peut en attendre et ne peuvent être considérés comme des médias professionnels". "De plus, le traitement de l'information sur les plateformes des réseaux sociaux présente des dangers et peut entraîner des dérives journalistiques graves", considèrent les députés qui recommandent "l'importance de l'élaboration d'un code de conduite pour les nouveaux médias.

L'UE dans les programmes scolaires

Communiqué de presse

Par ailleurs, le Parlement demande aux Etats membres et aux régions d'intégrer l'Union européenne à tous les cycles d'études et d'intégrer dans les programmes scolaires, des cours sur le journalisme et les nouveaux médias".

Améliorer la communication institutionnelle de l'UE

Les députés considèrent comme "extrêmement alarmante" la récente diminution du nombre de journalistes accrédités à Bruxelles. Ils se "félicitent" également des programmes de formation sur les questions européennes destinés aux journalistes, organisés par la Commission et le Parlement. De plus, ils proposent de donner une plus grande autonomie aux bureaux d'information ainsi qu'une ligne budgétaire plus conséquente.

Les députés estiment qu'il "faudrait améliorer l'efficacité d'Europarl TV", tout en garantissant son indépendance éditoriale et que l'accès à ses contenus doit être "aussi large que possible pour que les médias qui le souhaitent puissent en faire usage".

Contact :

Robertas POGORELIS

LT

BXL: (+32) 2 28 32006

STR: (+33) 3 881 74642

PORT: (+32) 498 98 33 31

EMAIL: cult-press@europarl.europa.eu

Nora CHAAL

EMPL

BXL: (+32) 2 28 31151

STR: (+33) 3 881 74005

PORT: (+32) 498 98 34 02

EMAIL: presse-fr@europarl.europa.eu